

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

7^e séance, 24^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 5 avril 2022 à 18 h, à distance Teams.

Membres du comité exécutif présents :

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue aux membres.

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Madame Ève Lapointe propose l'ouverture de la séance extraordinaire du comité exécutif du 5 avril 2022 à 17 h 59.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CEX-21-22-041

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Correspondance
- 1.6 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs neufs 2021-7525-60 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) — Augmentation du mandat

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des membres

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Correspondance

Aucune correspondance.

1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

**CEX-21-22-042
SRTIC**

2.1 Mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs neufs 2021-7525-60 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) — Augmentation du mandat

ATTENDU la résolution CEX-20-21-079 autorisant le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) à adhérer au regroupement d'achat d'équipements numériques du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2021-7525-60;

ATTENDU que le mandat total octroyé au CAG au nom du CSSDN était estimé à un montant global de 1 950 000 \$ pour 2 ans dans le cadre d'un appel d'offres à commandes;

ATTENDU la volonté du CSSDN de doter plus d'élèves d'un outil informatique, cet objectif nécessitant une augmentation de la valeur du mandat octroyé au CAG;

ATTENDU que le CAG a confirmé au CSSDN que ce dernier pouvait augmenter la valeur de son mandat;

ATTENDU que le CSSDN possède dans ses surplus les sommes nécessaires pour acquérir les équipements;

ATTENDU que l'ajout d'environ 750 000 \$ au mandat à commandes actuel est nécessaire pour faire les acquisitions des équipements supplémentaires souhaités, pour un montant total de 2 700 000 \$ du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} septembre 2023 ou jusqu'à la fin du mandat **2021-7525-60**;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu:

QUE le CSSDN soit autorisé à augmenter d'environ 750 000 \$ le mandat à commandes initial au regroupement d'achat d'équipements numériques du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2021-7525-60;

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE monsieur Pierre Gaumont, responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, soit autorisé à agir comme représentant du CSSDN concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre du mandat;

QUE le responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CEX-21-22-043

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité



Ève Lapointe
Présidente



Sandra Cauchon
Secrétaire générale